

Les leviers d'incitation fiscale à la Recherche, au Développement et à l'Innovation



Public concerné

Dirigeants
Directeurs Administratifs et Financiers
Directeurs Techniques



Prérequis

- Maitrise du Français
- Métier (cf. Public concerné)



Durée

0,5 journée
Soit 3,5 heures au total



Date et Lieu

présentiel



Prix

650 € HT

(Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.)

Objectifs

- Caractériser les principaux dispositifs d'incitation fiscale et les conditions d'éligibilité
- Comprendre les postes de dépense, maitriser le calcul et la justification des Crédits d'Impôt
- Maitriser la déclaration fiscale et identifier les principales procédures fiscales

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Démarche structurée pour renforcer la compréhension et ancrer durablement les compétences.
- Cas pratiques : exemples de jurisprudences pour favoriser une intégration immédiate des acquis.
- Supports pédagogiques complets et accessibles pour accompagner l'apprentissage tout au long de la formation.
- Evaluation de l'acquisition des connaissances
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

Pour le bon déroulement des formations en distanciel

- Prévoir Webcam et microphone fonctionnels
- Prévoir Connexion internet à haut débit

Date de MAJ de l'offre : Novembre 2025

Les leviers d'incitation fiscale à la Recherche, au Développement et à l'Innovation



Contenu de la formation

Module 1 : Les leviers d'incitation fiscale à la R&D&I

- Panorama des dispositifs d'incitation fiscale
- Sécurisation du CIR : l'opération de R&D
- Sécurisation du CIR : le suivi des temps
- Validation des connaissances

Module 2 : Valorisation et justification des Crédits d'Impôt

- Les postes de dépense et la valorisation
- La justification du Crédit d'Impôt Recherche
- La justification du Crédit d'Impôt Innovation
- Validation des connaissances

Module 3 : Les dispositifs complémentaires et la déclaration des crédits d'impôt

- Les dispositifs complémentaires aux Crédits d'Impôt Recherche et Innovation
- La déclaration des Crédits d'Impôt
- Les procédures fiscales
- Validation des connaissances



Formateur

Expert RYDGE et
pédagogue RYDGE
ACADEMIÉ



Sanction de la formation

Attestation
de formation



Nature de l'action

Cette action de formation entre dans le champ
d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail



Suivi de l'action et appréciation des résultats

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code
du Travail Nouveau programme : Nombre d'apprenant /an/offre
Taux de satisfaction apprenant



Handicap

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique,
vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap qui mettra en
œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures
conditions. ebienne@rydge.fr

Les leviers d'incitation fiscale à la Recherche, au Développement et à l'Innovation

Modalités d'évaluation

Questionnaire réalisé en fin de formation pour évaluer les compétences acquises

Modalités d'accès

Vous pourrez accéder à la formation après avoir contacté votre conseiller (par ce lien) <https://formation.rydge.fr/contact>
L'adéquation de la formation et de son contenu à vos besoins sera validée par un questionnaire d'analyse et de positionnement.
Formation disponible en présentiel et à distance.

Délai d'accès

A partir de la demande d'inscription à la formation, nous planifierons ensemble d'une date de session à votre convenance dans un délai de 3 mois maximum.

RYDGE Conseil vous accompagne dans vos différents projets professionnels.

RYDGE
ACADEMIE

RYDGE
AVOCATS

RYDGE
GESTION PRIVEE

Cette proposition a été réalisée par RYDGE Conseil SAS, cabinet indépendant de droit français. Les informations contenues dans ce document sont valables à sa date de publication. Elles sont à tous égards soumises à la mise en œuvre des procédures de RYDGE Conseil visant à évaluer les clients et les missions potentiels, y compris les procédures d'indépendance et de vérification des conflits, ainsi que la négociation, l'accord et la signature d'une lettre de mission ou d'un contrat spécifique. Nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Cette proposition est soumise pour sa mise en œuvre à la négociation, à l'accord et à la signature d'une lettre de mission ou d'un contrat entre les parties et ne saurait constituer, même signée, à elle seule, un engagement valable.

Cette proposition a été réalisée par RYDGE Académie, département de formation de RYDGE CONSEIL SAS, cabinet indépendant de droit français. Les informations contenues dans ce document sont valables à sa date de publication. Elles sont à tous égards soumises à la mise en œuvre des procédures de RYDGE Académie visant à évaluer les clients et les missions potentiels, y compris les procédures d'indépendance et de vérification des conflits, ainsi que la négociation, l'accord et la signature d'une lettre de mission ou d'un contrat spécifique. Nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Cette proposition est soumise pour sa mise en œuvre à la négociation, à l'accord et à la signature d'une lettre de mission ou d'un contrat entre les parties et ne saurait constituer, même signée, à elle seule, un engagement valable.

Crédits photos : Getty Images, iStock, Shutterstock, Adobe Stock, tous droits réservés.

**Éclairer
Entreprendre
Réussir**

rydge.fr

 RYDGE Conseil